

# 50 mesures pour une économie 100% circulaire















## Sommaire

Une Feuille de route pour réussir la transition	3
Réconcilier l'économie avec l'environnement	4
La démarche	5
I. Une Feuille de route pour mieux produire	12
Objectifs clés	
Mesures	12
Exemples de succès	15
II. Une Feuille de route pour mieux consommer	18
Objectifs clés	
Mesures	18
Exemples de succès	21
III. Une Feuille de route pour mieux gérer nos déchets	24
Objectifs clés	
Mesures	24
Exemples de succès	33
IV. Une Feuille de route pour mobiliser tous les acteurs	36
Objectifs clés	
Mesures	
Exemples de succès	41































# Une Feuille de route pour réussir la transition

La transition vers une économie circulaire est un chantier clé de la transition écologique et solidaire. Le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » se heurte fatalement à l'épuisement des ressources de la planète. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources. Cette transition est un véritable projet de société dont l'objectif est de sortir de la société du jetable. Elle invite à faire évoluer nos pratiques de vie, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation plus durables, en privilégiant l'usage à la propriété.

Si le XX<sup>e</sup> siècle a été celui des gains de productivité sur le travail, le XXI<sup>e</sup> siècle devra être celui des gains de productivité sur les ressources sans quoi nous ne pourrons pas bénéficier de tout le potentiel de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle. Le rapport de Cédric VIII (mars 2018) pointe ainsi les tensions à moyen terme sur la disponibilité du silicium pour faire face aux besoins de puissance de calcul d'une économie numérique.

Le constat s'impose : la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39 %, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Le reste, composé pour moitié de déchets organiques, est donc incinéré ou mis en décharge ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique incompatible avec nos objectifs climatiques.

Sur le plastique les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclées quand la moyenne européenne est de 30 %.

#### Les objectifs

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100 %de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de O₂supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique
- Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux















Le taux de collecte des bouteilles plastique est en moyenne de 55 % alors que dans les pays nordiques plus de 90 % des bouteilles en plastique sont recyclées.

Cette situation médiocre n'est pas une fatalité mais le changement de modèle ne se fera pas spontanément. Il demande une action volontariste de l'État à la fois pour définir un cadre économique qui facilite la valorisation plutôt que l'élimination des déchets et créer les conditions d'une collecte proche de 100 % des

déchets recyclables. Cela passe également par la structuration de filières de production capables de « boucler la boucle » entre les capacités de collecte, de recyclage et de débouché pour les matières à recycler tout en permettant l'innovation, notamment à travers l'écoconception. Pour relever ce défi industriel, notre pays peut s'appuyer sur des leaders mondiaux du recyclage ainsi que des start-up innovantes.

# Réconcilier l'économie avec l'environnement

La transition vers une économie circulaire porte en elle de **multiples dynamiques de progrès et d'innovations** qui réconcilient l'environnement avec l'économie.

Les bénéfices de cette transition sont massifs pour l'environnement et pour le climat. Faire entrer dans une logique circulaire la production et la consommation permet de réduire notre empreinte écologique et notamment de réaliser d'importantes économies d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, la production d'une bouteille en plastique à partir de plastique recyclé émet 70 % de CO<sub>2</sub> en moins que lorsqu'on la fabrique à partir de plastique vierge. C'est pourquoi la « Feuille de route pour l'économie circulaire » s'inscrit pleinement dans le « Plan climat » national.

L'économie circulaire contribuera en outre à l'atteinte de certaines des cibles des objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la France.

Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'activités et d'emplois

nouveaux et d'innovations sont bien réels. On estime que le secteur de l'économie circulaire représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux (par exemple ce qu'on appelle « l'économie de la fonctionnalité »). Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables. L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance de la importations France aux de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Il s'agit d'une politique industrielle qui vise à maximiser sur le territoire national la valeur ajoutée associée aux opérations de recyclage, à accompagner la montée en gamme de la production française et à positionner les entreprises françaises parmi les leaders européens de l'économie circulaire. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour écoconcevoir les produits et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. Le numérique constitue également une opportunité pour la transition vers une















économie circulaire, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Enfin, l'économie circulaire donne des horizons nouveaux à **l'économie sociale et solidaire** qui a ouvert la voie depuis de nombreuses années à des projets permettant de répondre à des besoins non totalement satisfaits par les entreprises classiques : c'est une source d'innovation sociale et d'opportunité d'emplois pour les plus fragiles. C'est une **mise en mouvement des territoires** autour de projets porteurs de sens.

### La démarche

Aujourd'hui, le principal défi est celui de la mobilisation de tous — citoyens, collectivités, entreprises, associations, administrations, acteurs de la recherche et du développement dans tous les territoires — pour un réel passage à l'acte et un passage à l'échelle. Pour relever ce défi, la Feuille de route vise à bousculer des habitudes, à informer en montrant les bons exemples, à convaincre et aussi à donner envie.

La « Feuille de route économie circulaire » trace un chemin qui permettra de progresser rapidement vers les objectifs ambitieux du Plan climat en matière d'économie circulaire. Il s'agira également de porter notre ambition d'économie 100 % circulaire au niveau européen et international via l'initiative #MakeOurPlanetGreatAgain. Dans le sillage du leadership qu'elle a pris sur le climat, la France peut devenir le fer de lance de l'économie circulaire au niveau mondial.

Le changement d'échelle et de modèle demande la mobilisation de chacun dans la durée. Cette dernière a été particulièrement intense tout au long de la concertation pour l'élaboration de la Feuille de route. Cela témoigne du vif intérêt des Français pour

qu'une impulsion forte soit donnée en faveur de cette transition.

Les mesures de la Feuille de route se traduiront d'ici 2019 par des mesures législatives à travers la loi de transposition de la nouvelle directive européenne sur les déchets ainsi dans que les d'élaboration des lois de finances à venir. Dans les mois à venir, la Feuille de route se manifestera également à travers des mesures réglementaires, des initiatives de collectivités, notamment pour augmenter significativement la collecte des déchets valorisables, et des engagements volontaires des entreprises. Le déploiement de la Feuille de route dans les mois prochains s'accompagnera, comme lors de son élaboration, d'une forte implication des parties prenantes concernées.

Au-delà de cette Feuille de route pour l'économie circulaire, d'autres initiatives spécifiques, visant plus particulièrement les produits alimentaires et les pratiques agricoles, seront prises dans le cadre des travaux prolongeant les États généraux de l'alimentation.















#### Calendrier et méthode d'élaboration de la Feuille de route

Nicolas Hulot et Brune Poirson ont lancé le 24 octobre 2017 les travaux d'élaboration de la Feuille de route de l'économie circulaire.

Les parties prenantes ont travaillé pendant deux mois au sein de 4 ateliers : territoires, plastiques, consommation/production durable, instruments économiques. Ils se sont réunis 5 fois.

En parallèle une plateforme en ligne a été ouverte pour recueillir les avis des citoyens : avec près de 1 800 contributions et plus de 16 000 votes, cette consultation a montré le fort enthousiasme des citoyens sur l'économie circulaire. https://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr/

Une mission spécifique a par ailleurs été confiée à Jacques Vernier sur l'avenir des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) dont le rapport a été remis aux ministres le 14 mars 2018. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/REP\_Rapport\_Vernier.pdf

La synthèse des propositions issues des ateliers a été présentée aux parties prenantes en janvier 2018. Des groupes de travail spécifiques ont été lancés par l'État pour poursuivre les échanges entre les différents acteurs (collectivités, entreprises, ONG..), identifier les outils les plus pertinents pour répondre aux objectifs de la Feuille de route et leurs modalités pratiques de mise en œuvre. Des groupes de travail ont également été lancés pour que les acteurs de la filière plastique mettent en place des engagements par résine plastique.

La pré-Feuille de route a été construite à partir de cette synthèse. Elle a été publiée le 6 février 2018 et soumise à consultation jusqu'au 25 février 2018. Avec plus de 3 000 contributions et près de 30 000 votes, cette seconde consultation a confirmé le fort intérêt des citoyens pour l'économie circulaire.















Une Fe	uille de route pour mieux produire	Public concerné
1	Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits	lu /
2	Accompagner l'investissement productif	
3	Accompagner d'ici 2020, <i>via</i> le dispositif de l'Ademe « TPE & PME gagnantes sur tous les coups », 2 000 entreprises volontaires	
4	Permettre aux filières REP de sécuriser les investissements des filières industrielles du recyclage et des producteurs de produits recyclés	144
5	Gérer les ressources de façon plus soutenable	
6	Adapter à partir de 2019 les compétences professionnelles pour mieux produire au niveau national et dans les territoires	<b>Lu 1</b>
7	Déployer l'affichage environnemental volontaire des produits et des services dans les cinq secteurs pilotes et étendre ce dispositif volontaire à d'autres secteurs courant 2018	222 Lu
Une Fe	uille de route pour mieux consommer	Public concerné
8	Renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité	## <b>*</b>
9	Renforcer les obligations des fabricants et des distributeurs en matière d'information sur la disponibilité des pièces détachées pour les équipements électriques, électroniques et les éléments d'ameublement	***
10	Afficher de manière obligatoire à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour les équipements électriques, électroniques une information simple sur leur réparabilité	
11	Renforcer la mise en œuvre effective de la garantie légale de conformité et porter au niveau européen une extension de sa durée	<b>**</b>
12	Généraliser la mise en place de critères d'éco-modulation à toutes les filières REP et faire de l'éco-modulation un outil réellement incitatif	## <del>**</del>
13	Améliorer l'information du consommateur	
14	Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire	**
15	Faire valoir d'ici 2019 pour la filière textile les grands principes de la lutte contre le gaspillage alimentaire	<b></b>
16	Renforcer la lutte contre la publicité incitant à la mise au rebut prématurée des produits et au gaspillage des ressources	















Jne Fe	euille de route pour mieux gérer nos déchets	Public concerné
17	Enclencher une dynamique de « mobilisation générale » pour accélérer la collecte des emballages recyclables, les bouteilles plastique et les canettes grâce à la consigne solidaire	※ 魚
18	Étendre le champ de la filière REP « emballages » aux emballages professionnels et se donner pour objectif d'augmenter le pourcentage de bouteilles et canettes collectées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants	<u>L</u>
19	Simplifier le geste de tri pour les citoyens et harmoniser la couleur des contenants dans toute la France	***
20	Améliorer le dispositif de pictogramme appelé « Triman » en simplifiant sa définition	
21	Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination	<b>m L</b>
22	Faciliter le déploiement de la tarification incitative de la collecte des déchets	血
23	Faciliter le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités, en assouplissant les contraintes	血
24	Valoriser tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire	Ш血
25	Porter au niveau européen l'interdiction de l'usage des plastiques fragmentables, les contenants en polystyrène expansé et les microbilles de plastique	Lu -22-
26	Imposer d'ici 2020 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur les sites où celles-ci sont produites ou utilisées	<b>L</b>
27	Élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destiné aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets	血
28	Refonder le pacte de confiance des filières REP afin de redonner des marges de manœuvre aux éco-organismes tout en renforçant les moyens de contrôle de l'État et les sanctions	44
29	Instruire avec les acteurs concernés la création de nouvelles filières REP ou l'extension de filières existantes pour étendre le principe pollueur-payeur à de nouveaux produits	44
30	Faire évoluer certaines filières REP pour en améliorer le fonctionnement	44
31	Étudier d'ici 2019 le déploiement d'un dispositif financier favorisant la reprise des anciens téléphones portables	**
32	Donner plus de liberté aux producteurs pour l'exercice de leur responsabilité dans le cadre des filières REP	<b>L</b>















33	Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace	
34	Revoir en profondeur d'ici mai 2019 le dispositif réglementaire actuel du « diagnostic déchets avant démolition »	<b>L</b>
35	Développer d'ici 2020 des guides techniques permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés ou réemployés	m m
36	Adapter la réglementation relative aux déchets pour favoriser l'économie circulaire	
37	Faciliter la sortie du statut de déchet	44
38	Revoir à partir de 2019 les règles d'acceptation en décharge et en incinérateur des déchets de personnes morales	
39	Garantir le respect des règles du jeu	
40	Lutter contre le trafic de véhicules hors d'usage	44
Une Feuille de route pour mobiliser tous les acteurs		Public concerné
41	Mener un effort de communication inédit pour mobiliser les citoyens et les entreprises	**
42	Sensibiliser et éduquer	
43	Généraliser et pérenniser l'action territoriale autour de l'économie circulaire	<b>11</b> Ha
44	Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire	血
45	Soutenir l'économie circulaire via des financements dédiés	
46	Renforcer les synergies entre entreprises (écologie industrielle et territoriale – EIT)	血血
47	Mobiliser la communauté scientifique et technique avec une approche pluridisciplinaire	l <sub>44</sub>
48	Renforcer la gouvernance nationale et le pilotage, en faisant évoluer le Conseil national des déchets en un Conseil national de l'économie circulaire	***
49	Intégrer les enjeux particuliers aux outre-mer	
50	Poursuivre l'action de la France en faveur de l'économie circulaire à l'échelle européenne et internationale	上き金



Entreprises

Consommateurs/citoyens

État /collectivités

















